

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du 16 juillet 2026

Date de convocation : 01 Juillet 2026

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 21 présents et représentés
- ✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-six, seize juillet à 09h00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. ALLAIN Francis (Maire de CHAVELLOT), Mme AUBRY Brigitte (Conseillère Municipale de LAMARCHE), M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BEGEL Jean-Pierre (Conseiller Municipal à LES FORGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme CLAUDE-PITET Mireille (3^{ème} adjointe au maire de DOGNEVILLE), M. Philippe CLAUDON (Maire de BELLEFONTAINE), M. DAVAL Franck (Maire de PORTIEUX), M. DEMENGEON Jean-François (Maire de ARCHETTES), M. DURAIN Ludovic (Maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme GIRARDI Frédérique (Adjointe au Maire de LA BRESSE), M. HOCQUAUT Vincent (Maire de LAVELINE-DU-HOUX), M. LEMESLE Christophe (Président de la 2C2R), M. MATHIS Didier (Conseiller Municipal à UXEGNEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-Président de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES), Mme PREAUT Marine (Adjointe au Maire de MIRECOURT), M. Marc WEBER (Conseiller Municipal de LERRAIN) et Mme ZIMMER Hélène (Maire de DOMVALLIER) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES).

Pouvoirs :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LARRAIN) à M. WEBER Marc (Conseiller Municipale à LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES) à M. Michel BALLAND (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur Général du CDG88), Mme Yannick GRASSER-CHAMBRE (Directrice Adjointe des Services), M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. BARDET Brian (Directeur du Pôle Développer l'Attractivité et Innover), Mme KARM Emilie (Directrice du Pôle Sécuriser vos Procédures Administratives et Juridiques), Mme ROCHOTTE Géraldine (Directrice du Pôle Structurer les Organisations et Mobiliser les Talents), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable Carrières et Instances Paritaires) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des protocoles et assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme Marie PREAUT (Adjointe au Maire de MIRECOURT).

2026/33. Élection du Président

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion, notamment son article 21,

Considérant que le Conseil d'administration élit le Président du Centre De Gestion parmi les membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au Centre,

Considérant que le Président est élu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé,

Considérant la candidature déposée par Monsieur Balland, Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES au poste de Président du CDG 88,

1- Installation des membres du Conseil d'administration

La séance a été ouverte à 09h30 sous la présidence de Monsieur Daniel BERNARD, Maire de FIGNEVELLE et doyen des membres du Conseil d'administration.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres. 18 membres titulaires sont présents et 3 sont représentés et 3 membres ont donné pouvoir.

Monsieur Daniel BERNARD constate que la condition de quorum posée à l'article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 est remplie soit la moitié de ses membres titulaires sont présents ou représentés soit par leurs suppléants respectifs, soit, en cas d'empêchement de celles-ci ou ceux-ci, par un autre membre du Conseil d'administration titulaire ou suppléant ayant reçu pouvoir.

Monsieur Daniel BERNARD a déclaré les membres du Conseil d'administration présents ou absents installés dans leurs fonctions.

Monsieur Daniel BERNARD a désigné un secrétaire, benjamin de l'instance, Mme PREAUT Marine, et deux assesseurs, M. HOCQUAUT Vincent et Mme GIRARDI Frédérique.

2 - Élection du Président

Monsieur Daniel BERNARD, Maire de FIGNEVELLE et doyen des membres du Conseil d'administration rappelle qu'en application de l'article 21, il procède à un appel de candidature.

Monsieur Daniel BERNARD rappelle en application de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 que le Président est élu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Chaque membre, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne. Chaque membre a fait constater n'être porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le CDG 88. Chaque membre a déposé personnellement dans l'urne prévue à cet effet son bulletin. Le nombre de membres qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Les assesseurs procèdent au dépouillement des votes.

Après dépouillement, Monsieur Daniel BERNARD proclame les résultats à l'issue du premier tour :

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 21
f. Majorité absolue : 11/21

Monsieur Michel BALLAND, recueillant 21 voix, est proclamé élu et immédiatement installé dans les fonctions de Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et du Conseil d'administration.

Date d'effet de la délibération : 16/07/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Conseiller municipal de THAON LES VOSGES
Maire honoraire de GIRMONT



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le 31/07/2026

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 5 place de la Carrière 54000 NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>